

# VENISE-EN-QUÉBEC

## DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

Veillez transmettre votre demande ainsi que **tous les documents requis** en format papier en personne en vous présentant à la l'hôtel de ville de Venise-en-Québec, 237, 16e Avenue Ouest JOJ 2K0, par la poste ou par courriel à [inspection@venise-en-quebec.ca](mailto:inspection@venise-en-quebec.ca)

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du (des) requérant (s) : \_\_\_\_\_

Êtes-vous propriétaire?  Oui  Non **Si la réponse est non, vous devez avoir une procuration.**

Adresse avec code postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (maison) : \_\_\_\_\_ (cellulaire) : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Emplacement du projet (si autre que l'adresse postale) : \_\_\_\_\_

Numéro(s) de lot(s) : \_\_\_\_\_

Est-ce un terrain riverain à un cours d'eau ou un milieu humide ?  Oui  Non

Numéro de la zone concernée : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DU PROJET ET DES MOTIFS DE LA DEMANDE

#### IDENTIFICATION DU RÈGLEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE :

RÈGLEMENT DE ZONAGE  RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

IDENTIFIER LE OU LES ARTICLES VISÉS PAR LA DEMANDE : \_\_\_\_\_

Description de la modification réglementaire souhaitée :

---

---

---

Description détaillée du projet à réaliser :

---

---

---

Arguments justifiant le changement à la réglementation d'urbanisme :

---

---

---

---

## DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

---

- Une procuration signée par le propriétaire de l'immeuble, dans le cas d'une demande faite par un mandataire ;
- Un croquis schématique montrant l'architecture de tout bâtiment principal existant à modifier **et/ou** de tout bâtiment principal projeté avec élévations, le nombre de logements projeté par bâtiment, le nombre d'étages projeté, la superficie d'implantation au sol estimée et une description des matériaux de recouvrement projetée ;
- Une estimation des coûts de réalisation du projet et une indication de la séquence de développement du projet ;
- Pour une demande impliquant la construction d'un bâtiment principal ou concernant un projet majeur de lotissement, un plan projet d'aménagement à l'échelle ;
- Paiement : acquitter des frais de 2 000 \$ pour étude du dossier et procédure d'avis public.

---

## PROCÉDURE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

---

Une demande de changement réglementaire est une modification aux dispositions du règlement de zonage ou au plan de zonage, au règlement de lotissement ou de construction. La modification de la réglementation comporte plusieurs étapes exigées en vertu des lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Considérant le temps requis pour l'analyse du dossier, la rédaction du projet de règlement ainsi que les délais obligatoires exigés par les lois, une période minimale de quatre (4) mois doit être prévue entre la date de réception de la demande de changement et l'étape finale de la procédure, soit l'entrée en vigueur de règlement modifiant le règlement en question. Certaines modifications sont susceptibles d'approbation référendaire ce qui augmente les délais de traitement de la demande.

---

## ANALYSE ET TRAITEMENT DE LA DEMANDE

---

Les demandes de modifications réglementaires sont reçues par le Service de l'urbanisme. Toutefois, la décision de procéder ou non aux modifications demandées revient au conseil municipal. Les frais exigibles doivent être acquittés après l'acceptation, par le conseil municipal, des modifications proposées. Si la demande de modifications réglementaires est approuvée par le conseil, mais que la procédure prend fin avant l'étape finale, notamment en raison de la réception d'un nombre trop élevé de signatures s'opposant au règlement ou à l'abandon du projet par le demandeur ou le propriétaire, les frais payés ne seront pas remboursés.

**IMPORTANT :** Une acceptation du conseil municipal d'entamer la procédure de modification ne garantit pas l'entrée en vigueur du règlement. De plus, le conseil municipal peut mettre fin à tout moment au processus de modification de la réglementation. Le conseil pourrait également accepter une demande de modification conditionnelle au respect de certaines clauses particulières.

### DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

Je soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ces annexes sont à tous les égards vrais, exacts, complets et que je me conformerai à leurs dispositions et à celles des règlements d'urbanisme en vigueur.

Je reconnais que la présente demande ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis par la municipalité ou d'un ministère provincial ou fédéral ayant juridiction. Enfin, je comprends que le présent formulaire ne constitue pas une autorisation de réaliser des travaux.

**Date :** \_\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_